

marche du consul américain, comme suspect d'être engagé dans le commerce des esclaves.

La goélette américaine *Butterfly*, amenée dernièrement à New-York, était aussi ci-devant de Baltimore, mais avait obtenu de nouveaux papiers du collecteur de la Nouvelle-Orléans, d'où il s'était rendu à la Havane pour s'engager dans la traite.

UNE AUTRE QUESTION D'ESCLAVAGE.—Un nègre employé à bord du *Great Western*, sur lequel il fut d'abord engagé à New-York, puis réengagé en Angleterre, a été réclamé comme un esclave fugitif. Le capitaine Hosken, étant obligé, d'après son engagement, de le ramener en Angleterre, refuse de le livrer sans des instructions positives du consul anglais. La question en était là mercredi dernier.

CURE DE LA RAGE.—Un habitant des environs de Saint-Jean d'Angély a annoncé dernièrement à l'Académie des sciences qu'il possède un moyen infailible de guérir la rage, consistant en un simple breuvage. Il tant de foi dans son remède, qu'il offre de se soumettre à la morsure d'un animal bien reconnu pour être atteint de la rage, et déclare qu'il a déjà guéri beaucoup de gens et d'animaux atteints de cette cruelle maladie. Il supplie l'Académie de nommer une commission à la disposition de laquelle il serait dès qu'elle voudrait opérer sur sa personne.

M. le baron Dumesnil, si recommandable par sa belle découverte d'une lampe de mineur, supérieure à celle de Davy, a communiqué une recette contre l'hydrophobie, recette qu'il a essayée plusieurs fois dans son pays de Bourgogne, et dont il vient de faire récemment l'application sur une vieille femme de 70 ans mordue par un chien enragé, et que les médecins regardaient comme perdue par la nature des symptômes de la maladie. Voici la recette :— Une poignée de sauge, autant de rhue et autant de trèfle des prés. Il en faut le double si les herbes sont sèches. Pilez ces herbes, ajoutez-y le poids d'un liard d'écorce d'orange amère, sèche et rapée, cinq ou six clous de girofle réduits en poudre, une poignée de sel, un verre de bon vin rouge. Laissez infuser pendant dix-huit ou vingt-quatre heures sur les cendres chaudes (50 à 60 degrés) dans un pot de terre neuf, vernissé et bien luté exprimez le jus, faites-le boire à jeun au malade et le faites promener pendant quatre heures sans rien prendre. Mettez le marc sur la plaie, laissez le neuf jours; si le malade vomit le remède, il doit en prendre un autre. Le remède ne se fait qu'une seule fois. On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose.

NOUVEAU PROJET DE PROJET.—Il existe dans les États-Unis et en d'autres pays des associations philanthropiques dont le but est de guérir les hommes de leur malheureuse propension à se détruire mutuellement. Une de ces sociétés de paix vient de se former dans le Haut-Canada, dont la population paraît avoir grand besoin de quelque correctif à la bosse de la *combattivité*, qui semble avoir pris chez elle un développement extraordinaire. Mais ce ne sera point par des sociétés de paix qu'on parviendra jamais à guérir les hommes de cette cruelle manie. Le vrai moyen serait de rendre la destruction si certaine que la guerre deviendrait impossible parce qu'on ne trouverait plus personne pour la faire. Ainsi plus les instruments de guerre deviendront destructifs et plus l'humanité y gagnera. En voici un qui paraît approcher du but.

Le capitaine Warner vient de faire l'essai d'un nouveau projectile de son invention, dont l'effet destructif surpasse tout ce que l'on a vu jusqu'à ce jour. Un grand canon, solidement construit, était le sujet de l'expérience; la distance n'est limitée que parce que l'objet doit être en vue. Le capitaine lança lui-même son projectile, lequel atteignant le canon à la flottaison, fit explosion en soulevant l'embarcation et la mit en pièces. Une seule planche avait conservé une largeur de trois pouces sur peut-être deux pieds de long. Tout le reste, et la quille elle-même en retombant dans l'eau, au bout de quelques secondes, ne présentait plus qu'une masse de petits éclats, de menues parcelles; et une portion avait été lancée dans les champs voisins, à une distance considérable. Toute cette destruction fut produite par l'effet de deux livres et demie de matière combustible projetée par un instrument qui pèse dix à douze livres. Il n'y a pas eu de recul, ni de fumée, et n'aurait échappé à une destruction complète même avec la petite quantité de matière explosive employée. On conçoit que le secret de cette composition est soigneusement gardé.

Le conseil spécial a dû s'assembler hier à Montréal. On dit que l'honorable JAMES STUART, juge en chef de la province, en est nommé président. Un extraordinaire de la gazette officielle de Québec publié samedi soir, contient trois projets d'ordonnances qui devaient être soumis au conseil dans cette session, conformément à un avis à cet effet signé par M. MURDOCK, secrétaire civil.

La première de ces ordonnances projetées continue jusqu'au 1er juin 1840 l'ordonnance de sir JOHN COLBORNE autorisant la saisie et la détention des armes et munitions de guerre.

La seconde continue jusqu'à la même période l'ordonnance qui suspend l'*habes corpus*, ce qui suppose que cette ordonnance est considérée comme valide par la nouvelle administration aussi bien que par la précédente.

La troisième est le projet d'ordonnance déjà publié, "pour incorporer les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, confirmant leur titre aux fiefs et seigneuries de l'île de Montréal, du lac des Deux-Montagnes et de Saint-Sulpice en cette province, et pourvoir à l'extinction graduelle des redevances et droits seigneuriaux dans les limites des dits fiefs et seigneuries."

On croit que ce sont les seules mesures qui seront soumises au conseil dans cette session, et que Son Excellence le gouverneur-général partira pour le Haut-Canada au commencement de la semaine prochaine.

Nous regrettons d'apprendre que le vénérable JONATHAN SEWELL, ancien juge en chef au Bas-Canada et président du conseil législatif, est décédé hier au soir à sa maison de campagne, après une longue maladie. M. Sewell était justement considéré, non seulement dans le pays, mais à l'étranger, comme un des luminaires du barreau et de la magistrature.

INCENDIE.—Hier au soir, un incendie éclata au pied de la côte de la Canoterie, rue Saint-Paul, et détruisit deux maisons, l'une en pierre et l'autre en bois, ainsi qu'une boutique de forgeron, toutes appartenant à M. Lavigne, menuisier. Dans l'une des maisons se tenait une école pour les enfants du premier âge, et la forge était occupée par un nommé Howard. Il n'y avait rien d'assuré. Une autre

maison appartenant à M. Lemaitre, imprimeur, a été un peu endommagée. On soupçonne que le feu a été mis exprès.

On lit dans le *Courier* de Montréal de vendredi : "Nous pouvons dire de bonne autorité que Son Excellence ne se propose pas de dissoudre la présente chambre d'assemblée du Haut-Canada, mais qu'elle partira pour Toronto le 18 du courant, et y ouvrira en personne la législature du Haut-Canada, le 31 décembre. Nous avons lieu de croire que Son Excellence est en faveur de la *responsabilité locale*, mais non pas jusqu'à l'étendue proposée par lord Durham. Nous sommes charmés de voir que les opinions du très honorable monsieur, en autant qu'elles nous ont été communiquées, s'accordent avec celles du *Courier*. Quant à ce qui est de l'union des provinces, nous différons d'avis avec Son Excellence à l'égard du défranchissement des Canadiens français."

Il faudrait savoir ce qu'on entend par *responsabilité locale*. Les adversaires déclarés du plan de lord Durham veulent que tous les employés, à l'exception du gouverneur, soient responsables à une autorité sur les lieux, responsable elle-même au gouvernement et au parlement britanniques. Ses partisans les plus prononcés demandent que tous les employés compris le gouverneur, soient responsables à une autorité qui n'est soumise elle-même à aucune responsabilité, c'est à dire uniquement à une assemblée élective.

On lit dans le *Canadien* : "Nous apprenons avec chagrin que Son Excellence le Gouverneur Général ayant examiné l'affaire de M. D. B. Viger, a répondu qu'il ne pouvait en venir à une détermination définitive de celle de Sir J. Colborne; c'est-à-dire que ce monsieur pour sortir de prison doit donner caution de bonne conduite. * * * * * Ce serait peut-être pour M. Viger un acte de patriotisme que de se soumettre aux exigences de la nouvelle administration, dans la vue de lui faire un embarras de moins."

[État-ce donc seulement pour faire des embarras à l'administration de Sir John Colborne que le *Canadien* "louait la détermination de M. Viger à exiger son procès ou sa pleine mise en liberté.]

Le même journal contient le paragraphe suivant au sujet de M. Chartier, qui disait il y a quelques temps avoir obtenu une cure dans le diocèse de New-York : "Les amis de Messire Chartier, un des réfugiés Canadiens aux États-Unis, apprendront avec plaisir qu'il va prochainement recevoir une desserte de l'évêque de Vincennes (Indiana). En attendant il l'accompagne dans ses voyages, en qualité d'interprète et d'aumônier, l'évêque de Nancy, en France, qui a été privé de son diocèse par suite de la révolution de 1830."

LA COUR D'APPEL devait s'ouvrir hier, mais, comme de coutume, elle ne s'est pas trouvée en nombre compétent. Le *Transcript* donne la liste suivante des causes inscrites :

DISTRICT DE QUEBEC. Appelants. Lésimés. Jones, Lemesurier. Jones, Dames Ursulines. Tucker & al., Leayerat & al. Dames Ursulines, Proc. Gen. pro Reg. Phillips, Toussignant. McKenzie, Forsyth. Pro. Gen. pro Reg., De Beaujeu. J. C. Reiffenstein, John Lane. Chouinard, Nadeau. Friclet, G. Gamache. Gibb & al., Lavolette. Gauvin, Gauthier. McKenzie, Stewart. Arnold, Jeffery. Ross, Cleirhouse & al. Ross, Gauvin. DISTRICT DE MONTREAL. Hart, De Bleury. Raymond, Donegani. Dames Ursulines, Holmes. Fabre, Tallades. Choquet, Dumouchel. Debarzsch, Boireau. DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. Vallières, Union Company. Duchesnay, Schmitz. Bell, Dubord. DISTRICT DE ST-FRANCOIS. Dickson, Howison.

NAUFRAGE DE LA GOELETTE LA ST. LAURENT, No. 28, AYANT A BORD 13 PILOTES, 6 APPRENTIS ET 2 HOMMES D'EQUIPAGE.

Au nom de l'humanité ! Aux habitants des côtes de l'embouchure du fleuve St. Laurent et du golfe.

Comme il paraît hors de doute que le terrible et funeste ouragan qui a ravagé certaines parties du bas du fleuve St. Laurent, du 26 au 27 septembre dernier, aurait submergé ou jeté sur les côtes plusieurs vaisseaux et particulièrement la goélette St. Laurent, No. 28, transportant des pilotes en avant des vaisseaux venant d'Europe; et que ce fâcheux accident plongerait une dizaine de veuves dans le deuil et l'affliction, plusieurs orphelins dans l'insuffisance des choses nécessaires à la vie et à leur éducation, de nombreux parents et amis dans la plus profonde perplexité sur le sort de ces infortunés; enfin tous ceux qui auraient eu l'avantage de jouir de leur société, dans les regrets les mieux mérités.

Toute la paroisse de St. Jean, ou pour mieux dire toute l'île d'Orléans, et des environs, frappés de la plus cruelle anxiété après une absence de plus de deux mois, et craignant de ne plus revoir ceux qui leur étaient unis par les liens de l'amitié la plus intime, s'adressent avec confiance et au nom de l'humanité aux personnes charitables et bienveillantes des côtes d'en bas du fleuve, afin que, dans la supposition ou quelques uns des débris de cette malheureuse goélette, ou même quelques uns des victimes abandonnées aux flots viendraient à atterrir sur les côtes avant l'hiver ou au printemps prochain, tous ceux qui pourraient en avoir connaissance, et en particulier, MM. les missionnaires et ceux qui reçoivent ces journaux voudraient bien leur envoyer les renseignements les plus approximatifs avec toute la diligence possible; adressant leurs dépêches ou à la Maison de la Trinité de Québec, ou à quelque personne recommandable de la ville, ou aux parents et amis sur les lieux, ou enfin au curé de l'endroit. Que si, toutefois, quelqu'un de ces victimes pouvait être suffisamment reconnue d'après les signalements ci-après donnés, les intéressés souhaiteraient que ceux qui les auraient trouvés, leur fissent donner la sépulture ecclésiastique, au lieu le plus prochain : Qu'ils en fissent dresser un procès verbal en forme, et signé du missionnaire catholique, qui les aurait inhumés, ou par qui de droit, et qu'enfin le tout fût adressé aux personnes ci-dessus indiquées. Tous frais et dépens justes et raisonnables seront remboursés avec gratitude le plus promptement possible, à toutes personnes qui feront parvenir aux intéressés les renseignements désirés.

Signallements. La goélette portait sur la missaine et les côtés No. 28, et sur l'arrière La Saint Laurent; la grande voile

ayant été trouée par le feu, il s'y trouve au bas une pièce d'environ 8 pouces carrés.

PERSONNES A BORD. De Saint Jean, mariés.

Jos. Jehan, âgé de 53 ans; taille moyenne, teint brun, médaille et enchaîné au col, montre. François Caroudeau, âgé de 52 ans; taille au-dessus de la moyenne, cheveux noirs et frisés, chapelet au col, chemise de flanelle blanche du pays, cravatte de soie noire, bottes sauvages. Gabriel Pepin, âgé de 46 ans; taille petite, teint blanc, pantalons d'étoffe du pays, grise, médaille et reliquaire au col, montre et garde dito. Joseph Royer, âgé de 45 ans; taille moyenne et robuste, chapelet de job et croix au col. François Dupuis, âgé de 45 ans; taille moyenne, teint brun, marqué de la petite vérole; très probablement, médaille au col et chapelet dans les poches, montre sans boîtier. Pierre Pepin, âgé de 38 ans; taille un peu au-dessus de la moyenne, teint blanc, tête chauve, médaille au col, chapelet sur lui, montre avec ruban noir, cravatte de laine rouge, chemise et corps de flanelle blanche. Louis Servans, âgé de 46 ans; taille moyenne, teint brun, favoris épais, cheveux noirs, avec l'empreinte de ce signe H sur le bras gauche, médaille et reliquaire au col, chapelet et montre. Joseph Royer, âgé de 37 ans; taille moyenne, teint brun, cicatrice à la tête, montre, chaîne d'acier et garde dito argenté. Laurent Paquet, âgé de 27 ans; teint blanc, cheveux rouges, montre, chaîne de cheveux, griffe d'argent, médaille, reliquaire au col, croix empreinte sur le bras.

Garçons. François Pouliot, âgé de 29 ans; taille moyenne, et robuste, teint blanc, cheveux rouges, reliquaire et médaille au col. Jos. Gobeille, âgé de 27 ans; taille au-dessus de la moyenne, teint brun, cheveux noirs, médaille au col, corps de flanelle rouge, caleçon de flanelle blanche. De Saint Michel, comté de Belle-Chasse, Mariés. Joseph Gagné, âgé de 36 ans; taille au-dessus de la moyenne, teint brun, cheveux châtains. Hubert Chamberland, âgé de 26 ans; taille moyenne, teint brun, cheveux châtains.

EQUIPAGE. Pierre Royer, âgé de 39 ans; taille moyenne, teint brun, cicatrice à la lèvre supérieure. Jean B. Turcotte, âgé de 22 ans; taille grande, teint brun, médaille au col. Pierre Dupuis, âgé de 23 ans; taille petite, cheveux blonds, teint blanc. J. B. Jehan, âgé de 21 ans, taille au-dessous de la moyenne, teint brun. George Paquet, âgé de 30 ans; taille petite, teint brun, avec l'empreinte de son nom sur le bras. Ambroise Paquet, âgé de 22 ans; taille moyenne, teint brun, cheveux frisés. Thomas Jehan, âgé de 20 ans; taille petite et robuste. Un nommé Chassé de l'Isle Verte, âgé d'environ 22 ans; taille moyenne, teint brun.

Outre les signalements qui précèdent, il est probable que la plupart des pilotes ci-haut nommés, portaient des pantalons et gilets de draps bleus, ou de patent-cloth; quelques uns avaient des pantalons d'étoffe grise. CHIEN ENRAGE.—Mardi dernier, comme M. Marois, commerçant, placé de la douane, flattait un joli petit chien qui lui appartenait, l'animal se jeta soudainement sur M. Germain Leblanc, aubergiste, qui se trouvait au magasin et mordit ce monsieur à la main. Il se jeta ensuite sur son maître que pour tant il ne réussit pas à mordre. Delà il se rendit au faubourg St-Laurent, à la demeure de M. Marois, avec tant de promptitude que des gens envoyés exprès ne purent le prévenir et il mordit une jeune fille de ce monsieur à la lèvre inférieure. Les plaies de cette demoiselle et de M. Leblanc ont été cautérisées aussitôt après l'accident, de manière qu'on espère qu'il n'y aura pas de suites sérieuses. (Aurore.)

[Extraits de l'Ami du Peuple.] SIR GEORGE ARTHUR.—Le lieutenant gouverneur du Haut-Canada est arrivé à Kingston. On dit qu'il est parfaitement satisfait de son entrevue avec le gouverneur général, et ces rapports détraqueraient les bruits qui ont circulé ici, lors de son séjour, sur un dissentiment. —CONSEIL SPECIAL.—On dit que les travaux du conseil, quant à présent se bornent à renouveler les lois qui expirent, et nous serions étonnés qu'il en fut autrement, car il nous semble que l'administrateur actuel n'a pas encore eu le temps de se fixer sur des mesures plus importantes à soumettre à sa législature, et cela retarderait son voyage pour le Haut-Canada, qui ne pourrait s'accomplir cette saison. On dit que les hon. Po h et de Rocheblave ont été appelés au conseil spécial. —TERRES DE LA COURONNE.—La vente des terres de la couronne eût lieu à Peterboro, Haut-Canada, il y a quelques jours, sous le nouveau système. Les terres furent mises à prix à 8 chelins courant par acre et montèrent généralement à 10 chelins; mais peu de lots furent vendus, et les spéculateurs paraissent s'être entendus pour ne pas se faire de tort les uns et les autres en surenchérissant. Dans le district de Midland, les ventes furent meilleures et les acquisitions étendues, mais elles ont toutes été faites aux taux de la mise à prix. —JAMAÏQUE.—Sir Charles Metcalfe, nouveau gouverneur, est arrivé à Port Royal. Le 22 septembre il fut très bien reçu de tout le peuple, fatigué de l'administration de sir Lionel Smith qui devait partir le 27 du même mois pour l'Europe. —RATS.—Le 8 octobre dernier, dans le territoire de Winsconsin, une bande de rats attaqua un jeune enfant, tandis qu'il était couché; ils le traînèrent sur le plancher et lui emportèrent plusieurs lambeaux de chair avant qu'on put les chasser. —EXECUTION.—Arthur Ledlie, condamné à mort aux dernières assises pour le meurtre de sa femme, subit son supplice le 25 octobre sur la place désignée à Hamilton (Haut-Canada). Ce malheureux montra du repentir de sa faute et une résignation toute religieuse à son sort. —GUILAUME LEVEQUE.—Ce jeune homme, qui doit à la bienveillance de sir John Colborne, comme représentant notre auguste Reine, de pouvoir réfléchir en liberté sur les écarts de sa jeunesse et de racheter, sans doute par le repentir, les fautes que les réfugiés aux États-Unis, beaucoup plus coupables que lui, lui ont fait commettre, est passé par New-York pour s'embarquer pour la France. Quant au Dr. Brien, il paraît qu'il a jugé à propos de prendre la route du Haut-Canada, pour descendre le Mississippi et passer à la Louisiane ou au Texas. —PHENOMENE.—Un serpent de 14 pouces de long, ayant deux têtes très distinctes, formant une fourche, sur le même tronc, a été trouvé à Nicolet; il a été porté au collège de ce lieu, où il est conservé dans l'esprit de vin. —TEMPERATURE.—L'hiver est définitivement commencé, et cette année nous n'avons eu aucune transition intermédiaire du chaud au froid. Les pluies qui tombent ordinairement ne sont pas venues nous visiter; mais nous ne perdons sans doute pas pour attendre. Après environ huit jours de très beau temps, où le soleil avait presque la chaleur de l'été, quoique les nuits fussent fraîches et qu'un léger duvet de glace couvrit la terre tous les matins,

mercredi dernier vers les 6 heures du matin, la neige commença à tomber et elle continua sans interruption toute la matinée de jeudi. Les carioles et les autres voitures d'hiver sont sorties des remises, où elles ont reposé tout l'été, pour prendre une activité qui durera certainement longtemps. A New-York, on serait enchanté de pouvoir glisser sur la glace, mais en Canada le plaisir est si long qu'on s'y accoutume facilement. Hier le temps s'est radouci, la neige tombée est fondue, et nous nageons dans la boue maintenant.

DECE'S. En cette ville, le 10 courant, demoiselle Marie-Genevieve Caron, âgée de 44 ans. Sa sépulture aura lieu dans l'église des Dames de l'Hôpital-Général demain, à six heures chanté à la paroisse. Ses amis sont invités d'y assister.

CONTRAT POUR OUVRAGE DE COUVREUR EN FERBLANC ET EN BARDEAUX.

On recevra des soumissions au bureau du Commissariat, jusqu'à l'heure de MIDI du QUINZE NOVEMBRE prochain, pour l'exécution des ouvrages suivants pendant un an ou trois années à compter du premier janvier 1840, l'engagement pouvant cesser à la fin de la première ou de la seconde année en par l'une ou l'autre partie en donnant avis trois mois d'avance.

Pour couvrir en ferblanc des toits, y compris toutes lucarnes ou autres ouvertures, en telle manière qu'il sera prescrit par le département du génie; tous les matériaux devant être fournis à l'entrepreneur, excepté les échafaudages, à couvrir par boîte de 225 feuilles.

Pour couvrir des meilleurs bardeaux de cèdre les toits, y compris toutes lucarnes ou autres ouvertures, les bardeaux se recouvrant de quatre pouces et chanfreinés sur le bord d'en bas; l'entrepreneur fournissant tous les matériaux et les échafaudages, à couvrir par quart de 100 piéds de superficie.

Les ouvrages susdits devront être faits en la meilleure manière et des meilleurs matériaux, sujets à l'approbation de l'Ingénieur Royal commandant, ou des personnes chargées de les examiner, et devront être achevés sous quinze jours de la date de l'ordre; à défaut de quoi ce qui aura été fait de l'ouvrage sera perdu, et il sera au choix du département des Ingénieurs Royaux d'employer d'autres entrepreneurs pour l'achever, aux frais et dépens de l'entrepreneur.

Le paiement se fera de trois mois en trois mois, et l'on exigera deux cautions suffisantes pour l'exécution du contrat. Commissariat, Québec, 31 octobre 1839.

CONTRAT POUR CHARRIAGE.

Le Commissaire-Général recevra des soumissions jusqu'à l'heure de MIDI du VENDREDI 15 NOVEMBRE 1839, pour le charriage qui sera requis pour l'Artillerie et le Commissariat du 1er janvier 1840 au 31 décembre suivant.

Les soumissions devront énoncer en cours d'Halifax le prix par jour pour un, deux, trois, quatre ou un plus grand nombre de chevaux avec leurs conducteurs, et des voitures appropriées au charriage à faire pendant les mois de janvier, février, mars et décembre. Aussi en cours d'Halifax le prix par jour pour un, deux, trois ou un plus grand nombre de chevaux avec leurs conducteurs, et des voitures appropriées au charriage à faire depuis le 1er avril jusqu'au 30 novembre inclusivement.

Aussi, pour des voyages seuls, à combiner pour cent si sont faits au-dessous des prix du tarif pour charriage en date du 30 février 1839, actuellement en vigueur.

Par corde de 128 nœuds cubes de bois, et Par charron de 55 boisseaux de charbon. A être charriés de la Cour à Bois, en dehors de la Porte du Palais, jusqu'aux Casernes, et aux Quartiers des Officiers non situés à une plus grande distance que les Casernes; le prix par corde anglaise de bois à être charrié de la Grève à la Cour à Bois, et à l'emploi à la hauteur de deux cordes, aux frais de l'entrepreneur.

Les paiements seront faits par mois en cours d'Halifax. On exigera deux bonnes cautions pour la due exécution du contrat. Commissariat, Québec, 28 octobre 1839.

CONTRAT POUR CHAUX.

Le Commissaire-Général recevra des soumissions, jusqu'à l'heure de MIDI du SAMEDI 20 NOVEMBRE prochain, pour la fourniture de chaux à l'usage du département des Ingénieurs Royaux à Québec, pendant une ou trois années à compter du 1er janvier prochain, le marché pouvant être rompu à la fin de la première ou de la seconde année en par l'une ou l'autre partie en donnant avis trois mois d'avance.

La chaux devra être de première qualité, bien brûlée, et délivrée fraîche sortant du four, en telles quantités, de temps à autre, qu'il sera requis, soit à la Basse ou à la Hauteville de Québec, à la Citadelle ou aux Tours, au choix de l'Ingénieur Royal commandant, en pipes de vingt boisseaux chaque; et si s'en trouvait qui ne fût pas de la qualité requise, elle devra être immédiatement reportée et remplacée sans délai par la chaux à la satisfaction de l'Ingénieur Royal commandant, ou des personnes chargées de l'examiner; et il en sera déduit dans tous les cas d'arbitrage par une commission d'officiers du département dit génie.

Tous ordres devront être exécutés sous quinze jours de la date de leur réception, et s'il était demandé quelque délai ultérieur, il sera au choix de l'Ingénieur Royal commandant de l'accorder, ou à celui du Commissaire-Général d'acheter la quantité requise aux frais et au compte de l'entrepreneur.

Le prix sera énoncé dans les soumissions en cours d'Halifax, et le paiement sera fait par quartier. On exigera deux cautions suffisantes pour la due exécution du contrat. Commissariat, Québec, 31 octobre 1839.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS.—Un dividende semi-annuel de TROIS pour cent sur le fonds-capital a été déclaré ce jour d'hui et sera payable, à la Banque, dès et après le LUNDI 2 DECEMBRE prochain. Par ordre des Directeurs, NOAH FRER, Caisier.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la société de VALLEE & HAMOND faisant commerce dans le district de Gaspé, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, sous le plus court délai chez Monsieur F. PARANT, rue Sous-le-Fort. Québec, 6 novembre 1839.

AVIS PUBLIC.

TOUTES les personnes endettées envers PIERRE JULIEN, ci-devant de Québec, menuisier, maintenant absent de cette province, sont priées de payer sans délai et ceux qui ont des réclamations contre le dit absent de les produire au soussigné. L. T. MACPHERSON, curateur aux biens de Pierre Julien. Québec, 9 octobre 1839.

BUREAU DE LA POLICE.

Québec, 7 novembre 1839. On donne avis public que tous les bois actuellement sous la garde de la Police, seront publiquement vendus à l'encan s'ils ne sont pas réclamés avant le QUINZE du présent mois. T. A. YOUNG, Insp. et Sur. de la Police.

MAISON DE LA TRINITE DE MONTREAL.

2 novembre 1839. A VIS. LES Pensionnaires sur le Fonds des Pilotes infirmes de Montréal, sont requis de faire application au Bureau du soussigné à Montréal, pour le paiement de leur pension et avant que leurs Procureurs puissent en recevoir le montant il sera nécessaire de produire un certificat du Curé de la paroisse où réside chaque Pensionnaire, constatant qu'au temps de son application il était encore vivant. Hy. J. GUY, Greffier et Trésorier M. T. M.

CALENDRIER DE QUEBEC, POUR 1840.

A VENDRE, au bureau de la Gazette, rue de la Montagne, N. 14, le CALENDRIER DE QUEBEC, pour l'année 1840. 9 novembre 1839.

VENTE A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI. Marchandises sèches, soieries, draps, &c.—JEUDI et VENDREDI 14 et 15 courant, à six heures d'enca, à UNE heure précise chaque jour.— LES marchandises suivantes nouvellement reçues par l'*Eleutheria* et le *Prince George* de Londres, comprenant un assortiment très-général de marchandises sèches, gros de Naples, soieries, dentelles, &c. —AUSSI—

- 2 caisses draps et casimirs 3 do indiennes 1 balie draps de pilote 1 do e vertes 1 do chemises de flanelle rouge 1 do do de coton rayé 1 do frocks de Guernsey 1 do grands bas 1 do mannes de chamois 1 do bonnets rouges 1 do toile de ménage 1 do linceul rayé 1 do do à pignons bleus 1 do redingotes de flusing 1 do gilets et culottes 1 caisse re-montés de dames 1 do colliers et casquettes de pelletterie 1 do parapluies 1 do corsets 1 do bonnets de coton 1 do coton rouge 1 do can de Colagne 1 do savon de Windsor 1 do miroirs de British plate 1 do plumes à écrire 1 do peignes 1 do allumettes phosphoriques 1 do veillures. 12 novembre 1839.

PAR THOS. HAMILTON.

POISSON. HUILLE, &c. DEMAIN, MERCREDI 15 du courant, aux magasins de M. S. CHATELAIN, quai Napoléon, à DEUX heures. 350 QUARTS hareng 563 quintaux morue 31 quintaux huile 10 do beurre et lard Quelques quintaux de saumon. —AUSSI— 200 acres de terre inculte à Ste-Anne. Québec, 12 novembre 1839.

PAR THOS. HAMILTON.

VENTE D'ASSUREURS. JEUDI prochain, 14 du courant, à DEUX heures précises, aux magasins de Laurie & Burns, rue St. Jacques, seront vendus au bénéfice des assureurs et autres intéressés. [M.] à 9 NEUF boisseaux sucre raffiné, débarqué dans un état avarié du *Prince George*, Capitaine Friend, de Londres. —APRES QUOI— 4 boisseaux } cassonade très brillante, 15 tonnes } 20 barriques eau de vie de Cognac, 50 boîtes pipes à fum. Québec, 12 novembre 1839.

ROBERT CAIRNS,

MARCHANT TAILLEUR, Rue de la Montagne, 20. INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir par l'*Eleutheria* un assortiment de choses d'articles en sa ligne, comprenant quelques draps superfins, casimirs et étoffes à vestes des meilleurs qui nient jamais été importés; épées, baudriers et ceintures, gants mitaines et autres, galon d'at-major et de marine, boutons de département, bretelles, &c., &c. Québec, 4 novembre 1839.

IMPORTATION D'AUTOMNE DE MARCHANDISES SECHES,

Maintenant en vente à très bas prix, rue St-John, n. 2.

Le soussigné vient de recevoir, en addition à son fonds précédent, son importation d'automne, par l'*Eleutheria*, de Londres, consistant en draps superfins, casimirs, pantalons de vestes, flusing, draps de pilote, buckskins, flanelles, couvertes, court-peignes, toiles à draps de coton et de lin, mérinos anglais et français; robes Victoria, plaids du Thibet Victoria pour manteaux et robes; schâles de laine et de coton; corsets, imprimés, gros de Naples, satins, persiennes, bas, gants, manchons et bas de fourrures les plus riches et les plus précieuses; gants de fourrure, souliers et bottines doublés en fourrure; linons, toiles, ouvrés, étoffes à manteaux, coutils, tapis de table, avec arcs, flanelles, couvertes, court-peignes, d'une des maisons les plus en vogue de Londres; fourrures pour doubles, &c. Maintenant prêts à vendre par E. P. WOOLRICH, N. B. Une caisse toiles d'Irlande et une caisse ouvrés de fil en consignation, qui seront vendus à des prix extraordinairement bas. Québec, 8 novembre 1839.

DRAPS SUPERFINS, CASIMIRS, PATRONS DE VESTE, &c., CONVERTIS EN HABILLEMENTS à bon marché pour argent comptant.

Le soussigné vient de recevoir par l'*Eleutheria*, de Londres, une consignation de draps superfins, casimirs et patrons de veste, d'une des premières maisons d'Angleterre. Il les vendra à très-bon marché pour argent comptant, à la pièce ou à la verge, ou les convertira en habillements dans le meilleur goût, à de très-bas prix pour prompt paiement. Ceux qui ont l'habitude de payer comptant seront maintenant à même d'obtenir des effets de première qualité aux prix qu'on les paie comptant. Ceux qui achètent le drap peuvent avoir taillé GRATIS, à WOLFE-HOUSE, coin des rues St-Jean et du Palais. JOSHUA HOBROUGH, N. B. Draps et garnitures fournis aux tailleurs à un es-compte libéral. Québec, 8 novembre 1839.

FLANELLES, COUVERTES, COTONS, &c.

LES soussignés viennent de recevoir par le *Benj. Hart*, le *Norman* et l'*Avon*, un excellent assortiment de marchandises ci-dessus mentionnées, qu'ils offrent à vendre à leur magasin. L. BALLINGALL & Co., 26, Rue St-Jean 1839. Québec, 26 octobre 1839.

POELUS DU DOCTEUR ARNOTT,

NOUVELLEMENT REÇUS Et à vendre par le soussigné, SIX seulement de ces poëles si célèbres, de grands assortis. B. DAIKERS, 15, rue du Palais. 4 novembre 1839.

A VENDRE :

QUARANTE tonnes rhum de la Jamaïque, 2 @ 5 et 1 @ 2 15 tonnes rhum de Demera vieux. 4 @ 7 10 barriques, 4 tierces sucre de la Jamaïque 10 barriques eau-de-vie de Cognac 150 quintaux morue de très-souppérieur 250 do do des Isles 150 quarts do verte } qualité supérieure 70 draps grande do do } 70 do petite do do } Huile de morue en tonnes, barriques et quarts Huile de loup-marin et de la balaine en quarts. —ET— Attendus sous peu, par le brigantin WILLIAM, de la Jamaïque. Une petite quantité de Rhum, Anjou, Crêpe, Bois de Campêche et Gaiac. D. FRASER, Quai Napoléon. Québec, 15 octobre 1839.

Imprimé et publié dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 14, par WILLIAM NEILSON, de Valenciennes, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NEILSON, fils, donateurs de feu leur frère SAMUEL NEILSON, 12 novembre 1839.